



**SAINT-JEAN  
DE BRAYE**

NOM Prénom :

.....

Date de dépôt :.....

Lieu de dépôt :.....

# **DOSSIER DE CANDIDATURE 2011**

## **BOURSE AU PERMIS JEUNE 18-25 ans**

**Date limite de dépôt : 15 Avril 2011**

# Extrait du Règlement

## **Article 1 : Présentation du dispositif**

La ville participe financièrement à la formation à la conduite de jeunes candidats au permis de conduire, sélectionnés selon des critères de ressources. Il est précisé que le dispositif ne concerne que le permis B, à l'exclusion de tout autre permis de conduire.

L'intégralité du dispositif est gérée par le service animation et le service prévention de la ville.

## **Article 2 : Les bénéficiaires**

Tous les jeunes de 18 à 25 ans, domiciliés à titre personnel ou chez leurs parents, résidant à Saint-Jean de Braye, inscrits au rôle de contributions directes de la commune depuis plus de deux ans, et non imposables à l'impôt sur la fortune, qui montrent une vraie motivation pour accomplir une activité d'intérêt général, peuvent prétendre au dispositif.

## **Article 3 : Conditions de revenus et montant de la bourse**

Le montant de la bourse est calculé selon le quotient familial municipal.

Le demandeur devra fournir les justificatifs suivants : dernier avis d'imposition, copie du quotient familial municipal.

**Seuls le dossier des personnes ayant un quotient familial entre 6 et 9 seront pris en compte.**

En fonction du revenu de référence, le montant de la bourse est calculé comme suit :

Quotient 6	Quotient 7	Quotient 8	Quotient 9
500 €	600 €	700 €	800 €

Le bénéfice de la bourse ne pourra pas être reconduit une seconde fois.

## **Article 5 : Conditions d'inscription à une auto-école**

Après l'obtention de la bourse, le jeune devra s'inscrire dans une des trois auto-école abraysiennes conventionnées avec la mairie.

A l'inscription, le candidat versera sa contribution personnelle à l'auto-école.

## **Article 6 : Conditions de mise en œuvre de la contrepartie**

En contrepartie du bénéfice de la bourse, le jeune effectuera une activité d'intérêt général auprès de services municipaux ou d'associations locales acceptant de participer au dispositif.

La durée de l'activité d'intérêt général varie en fonction du montant de la bourse accordée :

- Bourse de 500 euros : 40 heures
- Bourse de 600 euros : 45 heures
- Bourse de 700 euros : 50 heures
- Bourse de 800 euros : 55 heures

L'activité d'intérêt général devra être réalisée dans les six mois suivant l'attribution de la bourse et en tout état de cause avant le versement du solde.

## **Article 7 : Attribution de la commission municipale d'examen des dossiers**

Cette commission est souveraine dans ses décisions qui seront motivées sur la base des éléments suivants :

- Condition d'âge, de revenus et de résidence
- Motivation du jeune par rapport au permis
- Parcours personnel, scolaire ou professionnel du jeune
- Implication du jeune dans le projet d'activité général

La commission se réserve le droit de refuser le bénéfice de la bourse aux auteurs d'actes répréhensibles ayant causé un préjudice à la collectivité.

## **Article 8 : Contractualisation**

A l'obtention de la bourse, une charte des engagements sera signée entre le jeune et la municipalité.

## **Article 9 : Non respect des engagements**

Dans l'hypothèse où le jeune ne respecterait pas un de ses engagements contractuels, la bourse sera annulée de plein droit.

**FICHE CANDIDATURE  
BOURSE PERMIS JEUNE (18-25 ans)**

**RENSEIGNEMENTS sur le demandeur de bourse**

NOM : ..... Prénom : .....

NOM marital : ..... Sexe :    féminin        masculin

Adresse: .....

Code postal : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_    Ville : .....

 fixe : .....     portable : .....

@ adresse de messagerie : .....

Date et lieu de naissance : ..../..../..... à .....

Situation familiale :    Célibataire        Marié(e)        Autre : .....

Enfants à charge : .....

Situation sociale :    Autonome        En foyer        Chez les parents

Autres : .....

Situation scolaire ou professionnelle :

Lycéen        Etudiant        Niveau d'études : .....

Etablissement et classe fréquentés : .....

Salarié depuis : ..... Type d'emploi : .....

Demandeur d'emploi depuis le : .....

Apprentissage : .....

Formation professionnelle

Autre : .....

Inscription mission locale    Oui        Non

Quotient familial ville : .....

## **MOTIVATIONS / PRESENTATION**

***Pourquoi souhaitez-vous passer le permis ?***

.....  
.....  
.....

***Avez-vous une piste d'orientation professionnelle? Quel métier envisagez-vous?***

.....  
.....

***Etes-vous adhérent ou licencié au sein d'une association sportive, culturelle, de loisirs,...?***

Non

Oui

**Nom de l'association:**

.....

## **ACTIVITE D'ECHANGE**

Vous êtes demandeur de la bourse. Aussi vous devez envisager des possibilités d'activités pour réaliser une contrepartie au financement qui vous sera apporté.

L'activité doit avoir un intérêt collectif pouvant être dans des domaines variés (social, culturel, sportif, technique, administratif,...) et structures diverses (municipales, associatives).

***Que savez-vous faire? Qu'aimeriez-vous faire?***

.....  
.....  
.....

***Avez-vous une idée du domaine dans lequel vous pourriez exercer votre activité?***

.....  
.....  
.....

***Contact éventuel avec une personne ou une structure (service municipal, association)***

.....

**DISPONIBILITES** : Activités en continues  ou discontinues

JOURS :..... HEURES :.....

VACANCES :.....

Fait à .....

le : .....

Signature :

Documents à joindre obligatoirement au dossier :

- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie de la carte du quotient familial (personnelle ou familiale)
- Dernière quittance de loyer ou certificat d'hébergement
- Contrat de travail ou certificat de scolarité/études/formation
- Curriculum Vitae

**Attention !** Les demandes devront parvenir aux différents lieux de retrait des dossiers de candidature avant le 15 avril 2011.

A savoir: Accueil Mairie, service monétique/animation 45bis, Arche Abraysienne, CCAS, ASCA P.I.J.